
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 18 mai 1977. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a, tout d'abord, ratifié la désignation, faite la veille, en raison de l'urgence, par son président, des membres de la **commission mixte paritaire** chargée d'examiner les dispositions restant en discussion du projet de loi n° 304 (1976-1977), modifié par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, complétant et modifiant le **code minier**.

Titulaires : MM. Bertaud, Chauty, Filippi, Chatelain, Javelly, Marré et Parenty.

Suppléants : MM. Lalloy, Herment, Létouart, Debesson, Pouille, Legrand et PrévotEAU.

La commission a examiné, ensuite, le projet de loi n° 275 (1976-1977) relatif à la **réparation des dégâts causés aux cultures par les sangliers** dans les départements du **Bas-Rhin**, du **Haut-Rhin** et de la **Moselle**.

M. Jean Bertaud, remplaçant **M. Kieffer**, **rapporteur**, a exposé l'économie générale du texte dont l'objet est d'étendre à l'Office national des forêts, pour les terres où cet organisme se réserve la maîtrise de la chasse, et aux locataires de chasse sur des terrains militaires, l'obligation de verser les taxes spéciales prévues par la législation en vigueur destinées à couvrir les dégâts causés aux agriculteurs par les sangliers dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Estimant que ces dispositions étaient conformes au principe de l'égalité de tous devant la loi et permettraient de mieux couvrir, encore que partiellement, les frais occasionnés aux cultures par ce gros gibier, la commission a conclu à l'adoption, sans modification, du projet de loi.

Puis elle a procédé à l'examen de la **proposition de loi de M. Schiélé** n° 438 (1975-1976) tendant à favoriser l'évolution des **structures industrielles et commerciales** et à assurer une meilleure protection des salariés et des ayants droit d'une entreprise ou d'un établissement en difficulté.

M. Braconnier, **rapporteur**, a précisé, tout d'abord, l'objet général de cette proposition qui est de favoriser l'évolution des structures industrielles en province et de remédier aux conséquences sociales souvent dramatiques entraînées par la disparition de certaines activités marginales en difficulté, l'éloignement des centres de décision contribuant à aggraver ces problèmes, notamment lorsqu'il s'agit de succursales de groupes multinationaux.

Analysant, ensuite, les dispositions du texte, **M. Braconnier** a noté que, si les intentions manifestées par l'auteur de la proposition étaient intéressantes, les solutions proposées étaient plus discutables et ne lui paraissaient pas de nature à résoudre la question.

Il a critiqué, en particulier, le système de financement basé sur un prélèvement des fonds des Assedic. Il lui a semblé, en effet, impossible de disposer de fonds collectés par des organismes de droit privé, nés d'une convention collective entre patronat et organisations syndicales, dont l'objectif statutaire est de fournir des allocations complémentaires aux travailleurs sans emploi.

Il a noté de plus que, dans le contexte social actuel, la situation financière des Assedic était trop difficile pour qu'on songe à étendre leurs obligations et leurs charges.

Pour ce motif, il a estimé ne pouvoir donner un avis favorable à cette proposition de loi.

M. Debesson s'est montré préoccupé de la situation des industries en province et de l'insuffisance des moyens et des pouvoirs des instances régionales mais il a reconnu la valeur des objections soulevées par le rapporteur.

M. Braconnier a estimé qu'il serait, sans doute, préférable d'aider des entreprises à relancer leurs activités plutôt que d'entretenir des travailleurs sans emploi. Il a jugé, enfin, que l'examen du projet de loi que le Gouvernement a l'intention de déposer prochainement pour remédier, précisément, à la situation des entreprises en difficulté, permettrait à la commission d'étudier plus profondément ces différentes questions.

Enfin, le président a indiqué les raisons pour lesquelles il estimait qu'une autre proposition de loi de M. Schiélé, n° 256 (1976-1977), tendant à la création d'une « fondation nationale du musée de l'automobile » relevait de la compétence de la commission des affaires culturelles et il a reçu, sur ce point, l'adhésion de ses collègues.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 17 mai 1977. — Présidence de M. Descours Desacres, vice-président, puis de M. Edouard Bonnefous, président. — La commission a examiné les **amendements** au projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture, portant **diverses dispositions d'ordre économique et financier** n° 289 (1976-1977).

Elle a donné un avis favorable aux amendements n° 5 du Gouvernement et n° 1 de la commission des lois, un avis défavorable à l'amendement n° 4 de la commission des lois et elle a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur les amendements n° 2 et 3 de la commission des lois et n° 6 de la commission des affaires sociales.

Mercredi 18 mai 1977. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Pierre Guillaumat, président d'Elf-Aquitaine**, sur la **politique des filiales et des prises de participation du groupe Elf-Aquitaine.**

Le président d'Elf-Aquitaine a commenté et complété les réponses écrites au questionnaire qui lui avait été préalablement transmis par la commission.

Structure et fonctionnement du groupe Elf-Aquitaine.

M. Guillaumat a précisé que la gestion des actions détenues par l'Etablissement de recherche et d'activité pétrolières (ERAP) dans la Société nationale Elf-Aquitaine (SNEA) au-delà du taux de sa participation antérieure a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations.

Orientation des activités du groupe.

A la suite des explications données par M. Guillaumat sur les conditions dans lesquelles étaient décidées les interventions du groupe dans de nouvelles entreprises ou dans de nouveaux secteurs, le **président Edouard Bonnefous** s'est interrogé sur les critères auxquels obéit la répartition des investissements de la SNEA à l'étranger et il en a souligné les implications politiques.

M. Coudé du Foresto a demandé des précisions sur les modalités juridiques des forages « off shore ».

En réponse aux intervenants, M. Guillaumat a notamment déclaré que les actions de son groupe obéissaient avant tout à des critères de rentabilité et que, à cet égard, la SNEA souhaitait être associée à d'autres partenaires dans les opérations les plus difficiles, en particulier pour les forages en mer.

Diversification des activités du groupe.

Abordant le problème de la diversification des activités du groupe Elf-Aquitaine, M. Guillaumat a indiqué que cette évolution était nécessaire devant l'épuisement des gisements naturels et l'évolution de la politique pétrolière française ; la diversification permet en effet de créer des emplois et d'améliorer la situation financière du groupe.

M. Edouard Bonnefous, président, a estimé que les entreprises nationalisées devaient rester dans les limites des objectifs initialement définis par le législateur. Les « nationalisations silencieuses » ne sauraient être justifiées par la poursuite d'autres objectifs.

Un large échange de vues, auquel ont pris part **MM. Blin, rapporteur général, Marcellin, Coudé du Foresto, Jargot, Amic, Héon et Descours Desacres**, s'est alors instauré sur le rôle des entreprises nationalisées.

En conclusion de ce débat, **M. Edouard Bonnefous, président**, a souhaité que soit améliorée l'information de la commission sur l'activité des entreprises publiques, notamment par la communication des rapports de la Cour des comptes sur ces entreprises.

La commission a ensuite désigné les candidats à la **commission mixte paritaire** chargée d'examiner les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier**.

Ont été désignés :

Candidats titulaires : **MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan.**

Candidats suppléants : **MM. Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Yves Durand, Maurice Schumann, Jacques Thyraud, Edmond Sauvageot, Auguste Amic.**